

Conseiller en investissements financiers

En hébreu: **יועץ השקעות פיננסי - yoetz ashkaot financy**

En Israël, vous devrez **vérifier si votre domaine d'activité nécessitera l'obtention d'un permis de travail en tant que conseiller en investissements.**

Pour cela, vous pouvez:

1. Consulter la rubrique "Questions / Réponses" à "conseillers, revendeurs, gestionnaires de portefeuilles"

: [http://www.isa.gov.il/%D7%92%D7%95%D7%A4%D7%99%D7%9D%20%D7%9E%D7%A4%D7%95%D7%A7%D7%97%D7%99%D7%9D/Consultants\\_Marketers/Staff%20decisions%20and%20Plenary/2932/Pages/default.aspx](http://www.isa.gov.il/%D7%92%D7%95%D7%A4%D7%99%D7%9D%20%D7%9E%D7%A4%D7%95%D7%A7%D7%97%D7%99%D7%9D/Consultants_Marketers/Staff%20decisions%20and%20Plenary/2932/Pages/default.aspx)

2. Adresser un mail à Mme. Tal Sharon de l'autorité des valeurs boursières en précisant le plus possible en quoi consiste votre activité. Ce mail devra être rédigé en anglais ou en hébreu. elle pourra vous indiquer si votre activité requiert un permis d'exercice:

[tals@isa.gov.il](mailto:tals@isa.gov.il)

3. Envoyer une requête selon les instructions publiées sur le

site: [http://www.isa.gov.il/Download/IsaFile\\_7264.pdf](http://www.isa.gov.il/Download/IsaFile_7264.pdf) -

Exemple de

requête: [http://www.isa.gov.il/%D7%92%D7%95%D7%A4%D7%99%D7%9D%20%D7%9E%D7%A4%D7%95%D7%A7%D7%97%D7%99%D7%9D/Consultants\\_Marketers/Staff%20decisions%20and%20Plenary/2344/Provision\\_of\\_services\\_and\\_licensing\\_obligations/Pages/default.aspx](http://www.isa.gov.il/%D7%92%D7%95%D7%A4%D7%99%D7%9D%20%D7%9E%D7%A4%D7%95%D7%A7%D7%97%D7%99%D7%9D/Consultants_Marketers/Staff%20decisions%20and%20Plenary/2344/Provision_of_services_and_licensing_obligations/Pages/default.aspx)

4. Vérifier auprès d'un conseiller juridique si vous devez lancer une procédure d'obtention de permis auprès de l'autorité des valeurs boursières. Pour des informations à ce sujet, n'hésitez pas à envoyer un mail au département emploi de l'Agence Juive: [emploi@jafi.org](mailto:emploi@jafi.org)

#### **Qui peut passer l'examen d'habilitation afin d'être conseiller en investissements financiers ?**

> Afin de recevoir le permis de conseil en investissements financiers, il faut recevoir le permis de l'Autorité des Marchés financiers, permis délivré à la suite de l'examen d'habilitation de conseiller en investissements financiers. L'examen d'habilitation est un examen final qu'il faut passer à la suite de 4 examens supplémentaires, ou après avoir reçu une dispense dans les cas concernés.

Il faut avoir plus de 18 ans, être citoyen ou résident israélien, avoir un casier judiciaire vierge, et bien sûr réussir les examens mis en place par l'Autorité des Marchés financiers. Être titulaire d'un diplôme académique n'est pas obligatoire, mais il est évident que le diplôme pertinent permettra d'obtenir des dispenses de certains des examens à passer et qu'il facilitera la recherche d'emploi. Une fois les examens réussis il faudra effectuer un stage de 6 mois pour les conseillers en investissements et les agents en marketing, 9 mois pour les gestionnaires de portefeuilles. L'Autorité des Marchés financiers se réserve le droit de refuser le diplôme à un individu qui remplirait toutes les conditions ci-dessus énoncées, si elle est persuadée qu'il existe des circonstances empêchant le requérant d'être diplômé, ou si une enquête criminelle est menée contre lui.

## **En quoi consistent les examens d'habilitation ?**

- Connaissance des instruments de placement en Israël et de la fiscalité israélienne
- Les pratiques commerciales et l'enregistrement des échanges
- Les répercussions micro et macro sur la valeur des titres
- Les ajustements de prix
- Evaluation des sociétés et connaissance des données pertinentes
- Taux d'intérêt
- Evaluation des obligations
- Compréhension des prévisions
- Les instruments financiers et leur utilisation
- Options

## **Dispense des examens de base**

La dispense est accordée aux experts-comptables, aux titulaires d'un diplôme académique d'un établissement reconnu par le Conseil des hautes études (l'autorisation du Ministère de l'éducation ne suffit pas) en comptabilité, finance, administration des affaires, assurances ou banque uniquement !

Qui a étudié dans une université à l'étranger doit présenter les papiers suivants : permis d'éligibilité au diplôme, liste des notes et documents pertinents délivrés par l'université. Le candidat peut faire reconnaître lui-même ses diplômes par le Ministère de l'éducation, ou les envoyer à l'Autorité qui se chargera de les transmettre à l'Université Hébraïque de Jérusalem au nom du candidat, pour la somme de 100 nis.

## **Inscription à l'examen**

Il faut remplir le formulaire d'inscription 007 et payer les frais d'inscription à l'examen. Les candidats qui s'inscrivent sur le site [www.isa.gov.il](http://www.isa.gov.il) reçoivent par mail ou sms un code personnel qui leur permet de vérifier sur le site <https://isaexams.isa.gov.il> que leur inscription est effective. Les nouveaux immigrants qui ont fait leur alya depuis moins de 10 ans ont droit à du temps supplémentaire à chaque examen et peuvent utiliser un dictionnaire hébreu-français. On peut se faire aider par un traducteur. Seuls les Israéliens détenteurs d'une carte d'identité ont le droit de passer les examens.

Les examens se passent uniquement en hébreu.

## **Bonus aux examens pour les nouveaux immigrants**

Pendant les 10 premières années de l'alya, les nouveaux immigrants ont droit à du temps supplémentaire à chaque examen, à l'utilisation d'un dictionnaire hébreu-leur langue, et même à l'aide d'un traducteur – interprète.

## **Liste des examens pour les personnes exemptées des matières de base grâce à leur licence en comptabilité, finance, administration des affaires, assurances et banque uniquement :**

- **Les lois sur les valeurs boursières et l'éthique professionnelle** : loi des sociétés, loi des actions en bourse, loi de l'investissement en partenariat et en confiance, loi de la régulation du conseil en investissement et en gestion de portefeuille, loi de l'interdiction du blanchiment d'argent

- **Professionnelle A'** : fonctionnement de la bourse de Tel Aviv, marché des actions, opportunités d'investissement, obligations, fonds d'investissement, fiscalité boursière, analyses de bilans

- **Professionnelles B' \*** : analyse des évènements économiques macro, montage et analyse de dossiers d'investissement, analyse d'entrée en bourse de sociétés, analyses de bilans, utilisation de produits dans les portefeuilles

**\*toute personne intéressée à recevoir le diplôme de conseiller en investissements n'a pas besoin de passer les examens de cette liste.** Toute personne désireuse de recevoir le diplôme de gestionnaire de portefeuille doit les passer.